



TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

À NOTER :

- Les taxes applicables s'ajoutent aux tarifs de location
- Pour chaque location, le locataire doit fournir une garantie de 300 \$ en argent comptant.
 - La garantie de 300 \$ n'est pas demandée aux OBNL. Toutefois, un dépôt de 35 \$ sera exigé pour le prêt de clé, s'il y a lieu.
- Aussitôt que la location dépasse une durée de 4 heures, elle équivaut à une location pour une durée d'une journée. Les locations d'une durée d'une journée débutent à l'heure identifiée au contrat et se terminent, au plus tard, à 2 heures du matin.

SALLE DU CONSEIL, HÔTEL DE VILLE

Durée	OBNL	Résident*	Non résident
Bloc de 4 heures ou moins	Gratuit	55 \$	75 \$
Journée	Gratuit	100 \$	150 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Durée	OBNL**	Résident*	Non résident
Bloc de 4 heures ou moins	105 \$	210 \$	285 \$
Journée	175 \$	350 \$	475 \$

* **Résident** : Toute personne physique étant domiciliée ou toute personne morale étant située à Berthierville.

**GRATUITÉS POUR LES ORGANISMES RECONNUS

Les organismes reconnus bénéficient annuellement d'une gratuité d'une journée pour la location du centre communautaire.

Attention! Cette gratuité ne peut pas être utilisée lors des jours fériés ni les vendredis, samedis et dimanches pour la période située entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier.